

Le service de presse du Secrétariat international aux attachés de presse

Communiqué de presse sur les droits fondamentaux des femmes

Embargo : mardi 8 mars 1994 à 00 h 01 GMT

Index AI : ACT 77/02/94

Traduction et diffusion aux sections francophones et au Secrétariat international : LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI -

DROITS FONDAMENTAUX DES FEMMES

Amnesty International condamne les gouvernements pour leur inaction

À l'occasion de la Journée internationale de la femme, Amnesty International a salué la décision de la Commission des droits de l'homme des Nations unies, prise le vendredi 4 mars, de nommer un rapporteur spécial sur la violence contre les femmes ; mais l'organisation de défense des droits de l'homme a ajouté que ce poste devait être soutenu par l'action des gouvernements.

« La création de ce poste est un signe positif, affirme Amnesty International, mais il faudra voir si les gouvernements réagissent au travail du rapporteur spécial en prenant des mesures efficaces pour arrêter la torture, les enlèvements et même les meurtres de femmes commis par les agents gouvernementaux.

« Jusqu'à présent, les gouvernements n'ont rien fait pour les droits fondamentaux des femmes – ces dernières voient d'ailleurs fréquemment leurs droits fondamentaux bafoués à cause des politiques de leur propre gouvernement. Nous espérons que la création de ce poste sera plus qu'un geste symbolique et que les gouvernements vont soutenir le rapporteur spécial pour combattre les violences infligées aux femmes. »

L'organisation de défense des droits de l'homme a publié aujourd'hui un résumé des violations des droits fondamentaux des femmes dans toutes les régions du monde ; il s'agit notamment des femmes prises pour cibles à cause de leur action en faveur des droits de l'homme, des femmes "disparues" ou tuées au cours de conflits, ou encore de celles visées parce qu'elles sont proches d'opposants politiques.

Les militantes courent les mêmes risques que tous les autres militants : elles paient le même prix pour leur opposition et risquent tout autant que les hommes d'être torturés, enlevés ou tués par des agents gouvernementaux.

La guerre civile en Afghanistan a engendré une situation dans laquelle les femmes qui ont fait des études sont particulièrement en danger. Les membres des professions libérales sont devenues des cibles de choix. Certains groupes de Moudjahidin considèrent que l'éducation dispensée sous le précédent gouvernement a "empoisonné" le cerveau des femmes et les a rendues hostiles aux principes de l'islam ; des centaines d'entre elles ont fui le pays craignant d'être torturées ou d'avoir à subir des mauvais traitements.

Des millions de gens sont devenus des réfugiés depuis le début des années 90. La plupart des adultes qui fuient leur pays sont des femmes. En tant que réfugiées, souvent avec des enfants à protéger, elles se trouvent particulièrement exposées au viol et au harcèlement sexuel, ou à l'obligation d'accorder des "faveurs" en échange de papiers d'identité ou de produits de première nécessité.

Dans les zones de conflit, quand ils ne les encouragent pas, certains gouvernements sont incapables ou refusent d'empêcher les violences auxquelles les femmes sont les plus exposées. En période de conflit, le viol commis par des agents des gouvernements ou des membres de groupes paramilitaires est l'un des sévices le plus couramment infligés aux femmes. Les viols de femmes ont été très répandus pendant la guerre en Bosnie-Herzégovine, et toutes les parties au conflit s'en sont rendues coupables.

Les violences faites aux femmes semblent souvent s'insérer dans un contexte plus général de violations des droits fondamentaux. Les viols imputables à la police et aux forces de sécurité ont atteint un stade endémique en Inde ; ils sont d'ailleurs largement signalés dans les États qui

connaissent un conflit armé. Au Pérou, où la guerre civile fait rage depuis plus de dix ans, les femmes ont été violées par les soldats participant aux opérations anti-insurrectionnelles. Et 35 femmes au moins ont été violées par des soldats gouvernementaux dans le cadre du conflit qu'a connu Djibouti.

Les femmes sont souvent considérées comme des cibles faciles, choisies uniquement en raison de leurs liens de parenté avec quelqu'un. En Indonésie, Djamilah Abubakar a été retrouvée morte sur le bas-côté d'une route deux jours après que des soldats l'eurent arrêtée en mars 1991. Pendant deux ans, cette jeune femme avait été persécutée par l'armée pour être finalement tuée parce que son mari, Mohammad Jasin bin Pawan Piah, était soupçonné d'appartenir à un groupe armé opposé à l'autorité indonésienne en Aceh (Sumatra).

Les Nations unies ont déclaré 1994 Année de la famille. Pourtant, partout dans le monde, il s'est trouvé des gouvernements qui n'ont pas protégé les femmes et leur famille contre les forces de sécurité. La décision de nommer le rapporteur spécial sur la violence contre les femmes, prise par la Commission des droits de l'homme des Nations unies, découle de la Conférence internationale sur les droits de l'homme (Vienne, juin 1993) où les droits de la femme avaient reçu une attention particulière.

Outre l'action qu'elle a menée pour que soit nommé le rapporteur spécial, Amnesty International a fait des démarches pour que tous les mécanismes de la Commission des droits de l'homme se penchent davantage sur les violations des droits fondamentaux des femmes. L'Organisation demande instamment que soit instaurée une meilleure coordination entre tous les organismes des Nations unies s'occupant des droits des femmes, en vue de la préparation de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes qui, dans le cadre des Nations unies, se tiendra à Beijing en septembre 1995.

FIN DU COMMUNIQUÉ